

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la deuxième séance plénière

4 juin 2007: 9 h 10 – 12 heures

Présidents: C. Maquieira (Chili)
G. Verburg (Pays-Bas)

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Barzdo
D. Morgan

Rapporteurs: J. Gray
J. Hepp
T. Inskipp
C. McLardy

Questions administratives

1. Règlement intérieur

Le président ouvre la séance et renvoie les participants au document CoP14 Doc. 1 (Rev. 1). Le Secrétariat explique les amendements proposés pour le règlement intérieur et, en l'absence de toute objection, les amendements sont adoptés.

2. Election du président et des vice-présidents de la session et des présidents des Comités I et II

Le président annonce que le Comité permanent a nommé Madame Gerda Verburg, Ministre de l'agriculture, de la nature et de la qualité alimentaire des Pays-Bas, présidente de la session, M. Andre van de Zande, Secrétaire général du même ministère, président suppléant, et M. Marshall Jones (Etats-Unis d'Amérique) et M. Marcelo Calvar Agrelo (Uruguay), vice-présidents. Ces nominations sont acceptées. Les nominations de M. Greg Leach (Australie) et de M. Chi-Sun Cheung (Chine) respectivement comme présidents du Comité I et du Comité II, sont également acceptées.

La présidente souhaite la bienvenue aux participants et les prie de faire de cette réunion un succès. Elle évoque la « voix de l'avenir » en accueillant, tout d'abord, deux écoliers qui exhortent la Conférence à protéger les éléphants pour les générations futures puis deux étudiants qui parlent d'une « conférence miroir de la CITES » qui a eu lieu trois semaines auparavant. Ils mentionnent les recommandations qui en sont issues et affirment que le résultat des délibérations de la Conférence des Parties affectera l'avenir de la jeunesse qu'ils représentent.

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente présente le document CoP14 Doc. 3 (Rev. 1); le Secrétariat explique que l'Ouganda a demandé que sa proposition d'amendement aux annexes concernant le léopard soit examinée au point 37 de l'ordre du jour au lieu du point 68. L'Ouganda fait savoir que s'il réussit à obtenir un quota au titre du point 37, il retirera sa proposition d'amendement aux annexes. La demande de l'Ouganda est acceptée.

Répondant à une question des Etats-Unis d'Amérique, le Président du Comité permanent confirme que les questions de la 55^e session du Comité encore en suspens seront traitées durant la 56^e session.

L'ordre du jour provisoire contenu dans le document CoP14 Doc. 3 (Rev.1) est adopté tel qu'amendé.

4. Adoption du programme de travail

La présidente décrit, dans ses grandes lignes, le programme de travail provisoire présenté dans le document CoP14 Doc. 4 et propose un amendement en vue de convoquer une séance plénière le vendredi 8 juin à 16 h 30 pour faire le point. L'Allemagne, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, remercie les Pays-Bas pour leur hospitalité, affirme sa foi en l'utilité de la CITES et ajoute, qu'à son avis, le débat sur les esturgeons et les polyodons vient trop tard dans le programme de travail car il sera probablement nécessaire de constituer un groupe de travail. La présidente demande que cette question soit soulevée au début des travaux du Comité II. Le programme de travail provisoire, avec la séance plénière supplémentaire, est adopté.

5. Comité de vérification des pouvoirs

5.1 Constitution du Comité de vérification des pouvoirs

La Présidente annonce que le Comité permanent propose la candidature de Mme Sonja Meintjes (Afrique du Sud) à la présidence du Comité de vérification des pouvoirs. Cette candidature est acceptée. Le Président du Comité permanent annonce que l'Allemagne, le Cameroun, la Chine, et les Etats-Unis sont proposés comme membres du Comité de vérification des pouvoirs. La Jordanie demande qu'un pays arabophone siège à ce Comité. Le Secrétaire général note qu'un représentant d'un pays arabophone pourrait être admis à ce Comité mais pas à titre de membre car le Comité permanent n'a pas fait de proposition en ce sens. Il est ainsi décidé. Les candidatures proposées par le Comité permanent sont acceptées.

6. Admission des observateurs

Le Secrétariat se réfère au document CoP14 Doc. 6 et note que les organisations suivantes, qui s'étaient inscrites, n'ont pas fourni la preuve de l'approbation de leurs autorités nationales de tutelle : *Afrika Shumpei Kambe Fellowship Kenya, Canadian Marine Environment Protection Society, Centre de suivi CITES pour la Pologne, Fundación Cethus, Land and Marine Products Association, Singapore Reptile Skin Trade Association, Wildlife Action Group, Wildlife Watch Group, Zoological Garden University of Ibadan, Zoological Society of London*. L'admission des observateurs figurant dans la liste du document, à l'exception des organisations susmentionnées, est acceptée.

8. Rapports des Comités

8.2 Rapport du Président du Comité pour les animaux

Le Président du Comité pour les animaux note que les comités scientifiques poursuivent l'essentiel de leurs travaux en sessions séparées. Il présente le document CoP14 Doc. 8.2 en soulignant ses principaux éléments et en attirant l'attention sur les projets de décisions et les recommandations qui

figurent dans l'annexe. Il reconnaît l'assistance qui lui a été fournie dans la conduite des travaux du Comité et remercie son pays, la Suisse.

L'Argentine, s'exprimant également au nom du Brésil, du Chili, du Costa Rica, du Mexique et de l'Uruguay, s'inquiète du traitement réservé à une proposition soumise à la 22^e session du Comité pour les animaux et tendant à inclure le rorqual commun dans l'examen périodique des espèces. Elle estime que le vote du représentant régional sur cette proposition ne reflète pas l'avis des pays de la région, l'examen de la proposition n'étant pas programmé. En outre, l'inclusion des espèces dans l'examen périodique n'est pas conforme aux orientations approuvées à la 51^e session du Comité permanent. L'Argentine estime qu'en vertu de la résolution Conf. 11.4 (Rev. CoP12), la CITES devrait reconnaître la compétence prioritaire de la Commission baleinière internationale pour les questions ayant trait aux baleines.

L'Allemagne, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, fait écho aux préoccupations exprimées par l'Argentine mais appuie toutes les recommandations formulées par le Comité pour les animaux. L'Allemagne explique que des restrictions destinées à réduire le risque de transmission de la grippe aviaire ont été imposées en matière d'importation d'oiseaux dans la Communauté européenne et elle considère que, tout en n'ayant pas un caractère prioritaire pressant, le projet de décision concernant *Psittacus erithacus* est néanmoins pertinent. Elle accueille avec satisfaction la recommandation concernant l'appui à l'élection au poste de président du Comité pour les animaux de représentants des pays en développement, et suggère que la Commission européenne mette à disposition une aide financière à cet effet.

La Présidente suggère de renvoyer au Comité I les projets de décisions figurant dans le rapport. Il en est ainsi décidé et il est pris note du rapport.

8.1 Rapport du Président du Comité permanent

Le Président du Comité permanent résume les activités menées à bien depuis la 13^e session de la Conférence des Parties. Il informe que lors des 54^e et 55^e sessions du Comité, un groupe de travail a été formé en vue d'élaborer une vision stratégique. Le Comité permanent a également autorisé le Secrétariat à établir un programme de travail chiffré permettant d'évaluer les conséquences financières de la mise en œuvre de cette stratégie.

Le Comité permanent a également examiné les questions relatives à l'introduction en provenance de la mer et a constaté que l'émission des avis de commerce non préjudiciable présente encore des difficultés. Le Président du Comité évoque la pertinence des Organisations régionales de gestion des pêches et fait observer que les Parties devront continuer de travailler à cette question.

Il indique que la coopération avec plusieurs institutions internationales et parties signataires d'accords multilatéraux en faveur de l'environnement, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, s'est renforcée.

Il informe les participants que le Comité a examiné les questions financières et il invite instamment les Parties ayant des arriérés de paiement d'acquitter leurs contributions en temps voulu.

Il souligne les actions mises en œuvre en faveur de plusieurs groupes d'espèces dont les grands félins d'Asie, les éléphants, les esturgeons, ainsi que de l'acajou, et indique qu'à la 55^e session du Comité permanent, le Japon a été accepté comme partenaire pour le commerce de l'ivoire. La Chine a également demandé à bénéficier de ce statut mais le Secrétariat n'a fait aucune recommandation en ce sens au Comité, bien que le critère inclus dans la décision 10.2 (CoP11 Rev.) soit rempli. Le Président indique que le Comité a évoqué plusieurs questions de lutte contre la fraude, notamment

dans le commerce de tigres en Chine, l'importation de primates en Egypte, ainsi que la mise en œuvre générale de la Convention en Arabie saoudite.

La Présidente remercie le Président du Comité permanent pour son rapport oral, dont il est pris note, et elle indique que toutes les questions traitées dans ce rapport pourront être soulevées au Comité II.

8.3 Rapport de la Présidente du Comité pour les plantes

La Présidente du Comité pour les plantes présente le document CoP14 Doc. 8.3 (Rev.1), qui a été préparé en concertation avec le Comité pour les plantes et le Secrétariat de la CITES. Elle attire l'attention sur un certain nombre de projets de décision et de propositions d'amendements aux résolutions qui seront remis au Comité I ou au Comité II. Elle met l'accent sur certains aspects du rapport notamment l'étude du commerce important, les problèmes liés aux plantes médicinales, la gestion durable de *Prunus africana*, la nécessité d'un soutien et d'une bonne coordination pour l'élaboration de manuels d'identification et les propositions concernant le bois. Elle attire l'attention sur les documents CoP14 Inf.10, relatif à la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, et CoP14 Inf.11 qui traite de l'examen périodique des taxons végétaux. Elle exprime son accord avec le Président du Comité pour les animaux au sujet du soutien financier à accorder aux présidents des comités scientifiques. Elle remercie les membres du Comité pour les plantes ainsi que le Secrétariat et d'autres organisations et personnes ayant apporté leur appui.

Le Secrétariat suggère de porter devant le Comité I tous les projets de décision contenus dans le document et de porter devant le Comité II toutes les questions budgétaires. Il en est ainsi décidé et il est pris note du rapport.

8.4 Rapport conjoint du Président du Comité pour les animaux et de la Présidente du Comité pour les plantes

Le Président du Comité pour les animaux présente le document CoP14 Doc. 8.4 et énumère les sujets discutés aux deux séances intersessions précédentes. Il renvoie les participants au projet de règlement intérieur des sessions des Comités figurant à l'annexe 2, notant qu'une série d'articles spécifiques est nécessaire en raison de la composition et des méthodes de travail des deux Comités, différentes de celles du Comité permanent. Il commente l'examen des Comités scientifiques et attire l'attention des participants sur le résumé détaillé présenté dans le document CoP14 Inf. 5, et sur les diverses recommandations faites au point 18 du rapport conjoint. Il les renvoie aussi à la Vision d'une stratégie, à la question de la communication régionale, au groupe de travail sur les quotas d'exportation et aux progrès accomplis dans la première étude du commerce important par pays. Il ajoute une recommandation portant sur la durée des séances conjointes du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, qui devrait être de quatre jours, en précisant qu'en l'absence de séances conjointes, les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes devraient être de cinq jours chacune.

La Présidente du Comité pour les plantes se réfère au commerce des espèces exotiques envahissantes et au cours de maîtrise sur la gestion et la conservation des espèces faisant l'objet d'un commerce et l'accès à ces espèces, notant que d'autres informations sur ce cours sont présentées dans le document CoP14 Inf. 8, et que des indications sur le septième cours de maîtrise sont fournies dans le document CoP14 Inf. 31.

Le Secrétariat suggère que l'annexe 1, la teneur du point 12 du rapport, et la suggestion relative à la durée des sessions, soient discutées au Comité II, et que la question du commerce des espèces exotiques envahissantes soit traitée au Comité I. Il en est ainsi décidé et il est pris note du rapport avec gratitude.

8.5 Rapport du Comité de la nomenclature

Le botaniste du Comité de la nomenclature présente le rapport figurant dans le document CoP14 Doc. 8.5 et attire l'attention des participants sur la recommandation selon laquelle le Comité fonctionnerait mieux à l'avenir en tant que groupe de travail du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. Il indique le travail réalisé sur les listes de la flore depuis la CoP13 et recommande que les Parties adoptent cinq nouvelles listes.

Le zoologiste du Comité renvoie les participants à diverses références sur la faune, nouvelles ou révisées, dont l'adoption est recommandée; il relève la nécessité de préparer une liste pour les taxons de coraux CITES, en précisant que des fonds à cet effet seront nécessaires.

Le Secrétariat suggère, et il en est ainsi décidé, que les recommandations figurant dans les documents CoP14 Doc. 8.2, Doc. 8.3 (Rev. 1) et Doc. 8.5 soient examinées au Comité I, sauf celles concernant le budget, qui devraient l'être au Comité II. Il est pris note du rapport.

Questions stratégiques

18. Coopération avec d'autres organisations

18.2 Coopération entre la CITES et l'OIBT concernant le commerce des bois tropicaux (Etats-Unis d'Amérique)

Le représentant de l'Organisation internationale des bois tropicaux mentionne l'amélioration considérable des contacts entre son organisation et la CITES ces 15 dernières années, demandée dans la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP13). Il note que l'OIBT a récemment terminé ses commentaires au sujet des propositions soumises à la CoP14 et que les Parties peuvent les examiner. Enfin, il déclare que l'OIBT est prête à collaborer à la préparation d'un matériel d'identification des bois tropicaux.

18.3 Déclarations des représentants d'autres conventions et accords

Le représentant du Forum mondial sur le tigre (FMT) note que le Forum coopère avec la CITES à préserver le tigre de l'extinction. Le FMT se réfère au document CoP14 Inf. 19 découlant de sa session tenue en avril 2007 au Népal, et souligne la menace persistante que représente le braconnage pour les tigres et la nécessité que les Parties veillent à ce que la résolution Conf. 12.5 soit appliquée.

Le représentant de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar) note que la Convention cherche à coopérer de manière continue avec d'autres accords sur la biodiversité. Il prie instamment la CITES de suivre le commerce des espèces menacées des zones humides.

Le représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime parle en particulier de deux conventions qui apportent leur assistance dans la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages, à savoir la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

La Présidente note que le représentant de la Convention sur la diversité biologique n'est pas en mesure de participer à la session et qu'il a soumis son discours en tant que document d'information.

19. Réunions de dialogue

19.2 Résultats de la réunion du dialogue sur l'éléphant d'Afrique

La Présidente note que le résultat des discussions des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique n'est pas encore disponible mais qu'il en sera tenu compte au Comité I dans l'examen des autres points pertinents de l'ordre du jour.

Après quelques annonces du Secrétariat, la séance est levée à 12 heures.